



Feuillet - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

| | |
|-------------------------|------------|
| Membres titulaires | 40 |
| Titulaires Présents | 31 |
| Suppléants avec vote | 4 |
| Pouvoirs | 3 |
| Nombre de votants | 38 |
| Date de la convocation | 22/05/2026 |
| Certifié exécutoire le | 02/06/2026 |
| Date d'affichage | 04/06/2026 |
| Envoyé en préfecture le | 04/06/2026 |

Le premier juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes d'Affieux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BAYLE Christophe, BEZEAU Sophie, BORT Jean-Pierre, BOUDIN Olga, CASSAN Stéphanie, CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, DUBOIS Céline, DUPUY Nathalie, DUVAL Patrick, ENSERGUEIX Jean-François, GIOUX Sylvain, GUSTIN Fabienne, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, LEFEVRE Corinne, LEGRAIN Alexia, LELIEVRE Marie-Christine, LELIEVRE Carla, MADRANGE Christian, MAZALEYRAT Agathe, MORATILLE Gérard, PETIT Christophe, PLAS Philippe, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, URBAIN Jean-Yves.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, COIGNAC Sébastien, GOUMOT-LABESSE Lionel, SENEJOUX Philippe.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEAUVAIS Hélène, GAGE Pascal, DANTONY Christophe, ORZOLEK Catherine.

EXCUSES : BERNARD Sylvain (donne procuration à ENSERGUEIX Jean-François), BOUCHOT Estelle (représentée), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), GARAIS Daniel (représenté), LARIVIERE Chrystel (représentée), LEGRAIN Olivier, PEYRAMAURE Pierre (représenté), VAN ROEKEGHEM Frédéric (donne procuration à URBAIN Jean-Yves), VIGROUX-SARDENNE Josiane.

Secrétaire : PETIT Christophe.

57-2026 Acquisition de composteurs individuels.

Monsieur le Président présente le projet d'acquisition de 50 composteurs individuels, constituant un des axes du PLPDMA (Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) validé en Conseil Communautaire le 18 juin 2024 et depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets a été généralisé et concerne tous les professionnels et particuliers.

Monsieur le Président précise que le coût de ce projet d'investissement est estimé à 2114,20 € HT.

Monsieur le Président précise que des aides peuvent être sollicitées auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

| | Taux | HT |
|-------------------------------|-------------|-------------------|
| Montant de l'opération | 100% | 2 114,20 € |
| Conseil Départemental CD19 | 25 % | 528,55 € |
| Autofinancement | 75 % | 1 585,65 € |

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- D'ACTER le projet d'acquisition,
- D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions mentionnées dans le plan de financement ci-dessus,
- D'AUTORISER le Président à notifier les devis après obtentions des accusés de réception des demandes de subventions autorisant le lancement de l'opération,
- D'INSCRIRE cette dépense au budget 2026.

Fait à Treignac le 04/06/2026

Le Président, Philippe JENTY

